

KUMULUS VAPE

Société Anonyme au capital de 144.690,55 euros
Siège social : 21 rue Marcel Mérieux 69960 CORBAS
752 371 237 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 avril 2022.

1. Les principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middelnext (www.middelnext.com).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2021)	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants			X ⁽¹⁾	
R4 : Information des membres du Conseil	X			

R5 : Formation des membres du Conseil		X ⁽²⁾		
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X			
R7 : Mise en place des Comités				X ⁽³⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)			X ⁽³⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R10 : Choix de chaque « membre du Conseil »	X			
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat	X			
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X			
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »				X ⁽⁴⁾
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R19 : Indemnités de départ	X			
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R 21 : Stock-options et attribution gratuites d'actions	X			
R 22 Revue des points de vigilance	X			

(1) La Société continue à mener des travaux à l'effet d'identifier des membres indépendants pour son Conseil d'Administration (à ce jour, seul un membre indépendant compose le Conseil).

(2) Compte tenu de la composition actuelle (membres du Conseil rompu à l'activité de la Société), il n'est pas envisagé de mise en place d'une formation triennale des membres. En revanche, la Société est favorable à cette mise en place lorsque la composition du Conseil rendra cette formation pertinente.

(3) Compte tenu de sa taille et de celle de son Conseil, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.) et n'envisage pas d'en créer ; à l'exception du comité RSE pour laquelle la Société est favorable à sa création et est en cours de réflexion sur les modalités de sa mise en place.

(4) La Société estime que, compte tenu de l'âge de son dirigeant actuel, le sujet de sa succession n'est pas d'actualité.

2. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable. Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middenext. Nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte quatre membres, dont une femme et un administrateur indépendant au sens des critères fixés par le code Middenext (Monsieur Sébastien ASTEGIANO).

Compte tenu de la taille du Conseil, la Société estime se conformer aux dispositions légales en matière de mixité des conseils ainsi qu'aux recommandations du code Middenext en matière de présence d'administrateurs indépendants.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Rémi BAERT, Président Directeur Général.

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
<p>Monsieur Rémi BAERT</p>	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p><u>Echéance</u> :</p> <p>Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021</p> <p>Le mandat de la Monsieur Rémi BAERT sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale.</p>	<p>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</p>	<p><u>Mandats en cours</u> :</p> <p>Président Directeur Général de KUMULUS VAPE</p> <p><u>Mandats échus</u> :</p> <p>Gérant de MEGUSTO</p>
<p>Monsieur Amaury DUPOUEY</p>	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p><u>Echéance</u> :</p> <p>Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023</p>	<p>Administrateur</p>	<p><u>Mandats en cours</u> :</p> <p>Gérant de ROKH VISION</p> <p>Gérant de BALLAD</p> <p>Gérant de SOFFFA SAINTE CATHERINE</p> <p>Gérant de SCI AVAELE</p> <p>Gérant de TEST & LEARN</p> <p>Gérant de KOBAYASHI</p> <p>Gérant de HD INVEST</p> <p>Gérant de SOFFA GUILLOTIERE</p> <p>Gérant de LE MOULIN DE L'ECANCIERE</p> <p><u>Mandats échus</u> : Néant</p>
<p>Monsieur Sébastien ASTEGIANO</p>	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p><u>Echéance</u> :</p> <p>Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021</p> <p>Le mandat de Monsieur Sébastien ASTEGIANO sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale.</p>	<p>Administrateur (indépendant)</p>	<p><u>Mandats en cours</u> :</p> <p>Gérant de GARAGE LES REYNES</p> <p>Gérant de REGHI</p> <p>Gérant de SCI ASLAS</p> <p>Président DOG TRUCK</p> <p><u>Mandats échus</u> : Néant</p>
<p>Madame Astrid MENUT</p>	<p><u>Durée</u> : 3 années</p> <p><u>Echéance</u> :</p> <p>Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022</p>	<p>Administrateur</p> <p>DRH et DAF</p>	<p><u>Mandats en cours</u> : Néant</p> <p><u>Mandats échus</u> : Néant</p>

Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration compte au moment de l'établissement du présent rapport, un membre indépendant sur quatre : Monsieur Sébastien ASTEGIANO.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

Rémi BAERT – Fondateur Président du conseil d'administration & Directeur Général

Directeur associé de Macadam Grafik, une agence web qu'il a fondée dans la région de Nice, Rémi crée de nombreux sites web, au premier rang desquels figurent notamment paroles.net ou paroles2chansons. Plus tard, alors Directeur commercial search d'iProspect, une agence de marketing digital parisienne appartenant au groupe Dentsu Aegis, Rémi analyse le potentiel du marché de la vape et fonde en 2012 KUMULUS VAPE et 4 ans plus tard KMLS.

Astrid MENUT – Directrice administrative et RH et Administrateur

Diplômée de l'école supérieure de Commerce de Nice, Astrid est également titulaire d'un DUT en Gestion des entreprises et administrations. Forte de plusieurs expériences en marketing et communication, notamment en Finlande et en Espagne, Astrid a occupé le poste de Chef de projet événementiel pour EDDO Events, une agence événementielle du groupe WGarden. Elle participe dès 2012 à la création de la société Webstorm devenue KUMULUS VAPE et entre à son capital en 2015. Elle dirige aujourd'hui le pôle administratif et RH de l'entreprise.

Amaury DUPOUEY – Administrateur

Après avoir suivi un cursus en école de commerce à Dijon, option banque et marchés financiers, Amaury crée en 2005 la société Internet selection. Membre de WGarden, une entreprise de conseil qui fédérait 6 agences digitales revendues en 2012 à iProspect, filiale d'Aegis Media, Amaury investit aujourd'hui en Private Equity et accompagne quotidiennement plusieurs entrepreneurs dans leurs projets.

Sébastien ASTEGIANO – Administrateur indépendant

Né le 16 décembre 1981, Sébastien ASTEGIANO se destine très tôt à la mécanique automobile. Après avoir obtenu son BEP-CAP de mécanique générale en 1998, puis son bac professionnel de maintenance des véhicules en 2000, il rejoint le garage Citroën de son père dans les Alpes Maritimes. Ayant fait ses armes à ses côtés, il reprend le garage en 2010 et devient agent pour la marque aux chevrons. Au sein de son entreprise, qui assure la réparation, l'entretien, la carrosserie et la vente de véhicules neufs et d'occasion, Sébastien ASTEGIANO met un accent particulier sur les relations clients qui en font une source d'inspiration pour le service client de Kumulus Vape.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société

Nom	Nature du mandat / fonction	Société
Monsieur Rémi BAERT	Président Directeur Général	KUMULUS VAPE
Monsieur Amaury DUPOUEY	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	ROKH VISION BALLAD SCI AVAELE TEST & LEARN KOBAYASHI HD INVEST SOFFA GUILLOTIERE LE MOULIN DE L'ECANCIERE
Monsieur Sébastien ASTEGIANO	Gérant Gérant Gérant Président	GARAGE LES REYNES REGHI SCI ASLAS DOG TRUCK
Madame Astrid MENUT	Néant	Néant

3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Rémi BAERT, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 23 avril 2019 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Rémi BAERT organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon

fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 23 avril 2019, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit (8) jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 23 avril 2019, en conformité avec la recommandation R9 du code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale

Durant l'exercice écoulé, à la date du présent rapport et à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, il n'existe pas de conventions (autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) conclues, d'une part, entre le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'une part, une société filiale de la Société.

5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital

Est annexé au présent rapport un tableau résumant l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Fait à Corbas,
Le 19 avril 2022

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableau résumant l'ensemble des délégations de compétence

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
mercredi 16 juin 2021	6	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport	Au 31/12/2021, la société détenait 1 514 actions auto détenues	vendredi 16 décembre 2022
						Prix unitaire de rachat : 30 euros
mercredi 16 juin 2021	7	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	vendredi 16 juin 2023

mercredi 16 juin 2021	12	Augmentation de capital par voie d'offre au public	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 100.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 100.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions	émission de 363.157 actions ordinaires et constatation d'une augmentation de	mercredi 16 août 2023
				Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 5.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 5.000.000 euros applicables à la présente délégation et à celles prévues par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions	18.157,85€ dans le cadre de l'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth	
				Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 100.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 100.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les douzième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions		
mercredi 16 juin 2021	13	Augmentation de capital par voie de placement privé	26 mois	Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 5.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 5.000.000 euros applicables à la présente délégation et à celles prévues par les douzième, quatorzième et seizième résolutions	Néant	mercredi 16 août 2023

mercredi 16 juin 2021	14	Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)	18 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 100.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 100.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les douzième, treizième, quinzisième et seizième résolutions</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 5.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 5.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les douzième, treizième, quinzisième et seizième résolutions</p>	Néant	vendredi 16 décembre 2022
mercredi 16 juin 2021	15	Augmentation de capital à catégorie de personne : salariés, fournisseurs, clients stratégiques, mandataire d'une société étrangère liée	18 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 100.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 100.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les douzième, treizième, quatorzième et seizième résolutions</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 5.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 5.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les douzième, treizième, quatorzième et seizième résolutions</p>	Néant	vendredi 16 décembre 2022

mercredi 16 juin 2021	16	Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 100 000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 100 000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 5 000 000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 5 000 000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions</p>	Néant	mercredi 16 août 2023
mercredi 16 juin 2021	17	Augmentation de capital en cas de demande excédentaires	26 mois	<p>dans la limite de 15% de l'émission initiale,</p>	Néant	mercredi 16 août 2023
mercredi 16 juin 2021	18	Attribution gratuite d'actions	38 mois	<p>dans la limite de 10% du capital social</p>	3 683 actions gratuites attribuées par le CA en date du 2 juillet 2021	vendredi 16 août 2024

mercredi 16 juin 2021	19	Stock-options	38 mois	dans la limite de 5% du capital social	Néant	vendredi 16 août 2024
mercredi 16 juin 2021	20	BSPCE	38 mois	Nombre maximum de BSPCE : 60.000	Néant	vendredi 16 août 2024
mercredi 16 juin 2021	21	Augmentation de capital réservée aux salariés (PEE)	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant	mercredi 16 août 2023